



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A

1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 2014 / 10

Acceptation du legs de Monsieur JEAN DAVID HENRI BERTHOLET



votretestament.com

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour être en conformité avec la Loi vaudoise sur les communes (LC du 28 février 1956, art. 4 ch.11) et dans le respect du délai fixé par la Préfecture pour prendre parti, la Municipalité vous soumet, pour étude et décision, le présent préavis.

1. PREAMBULE

En application des articles 558 CC (Code civil) et 131 CDPJ (Code de droit privé judiciaire vaudois), la Justice de Paix a informé la Commune que Monsieur Jean BERTHOLET, habitant St-Triphon, décédé le 9 avril 2014, avait par testament signé et daté du 29 novembre 2002, légué ses biens immobiliers et mobiliers à la Commune d'Ollon.

M. Jean David Henri BERTHOLET, né à Ollon le 08.08.1927, célibataire, a passé sa vie sur le territoire communal, à St-Triphon notamment. Il occupait un poste de magasinier à l'arsenal d'Aigle.

2. BASE LEGALE

Selon l'article 4 de la Loi sur les communes (LC) qui précise les attributions du Conseil général ou communal, son chiffre 11 relève que ledit Conseil délibère sur :

11. l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire ;

3. DESCRIPTIF DE L'INVENTAIRE

L'inventaire précité a été établi conformément aux articles 580 ss CC par la Justice de Paix du district et il se compose des immeubles suivants :

No de parcelle	Localisation	Couverture du sol	Surface	Valeur vénale en Fr.
550	Pré Comte, Ollon	Pré-champ	30'384 m ²	29'000.--
821	La Condémine, Ollon	Pré-champ	2'131 m ²	2'100.--
14710	Epenex, Ollon	Pré-champ	2'309 m ²	1'800.--
1466	En longe Perche, Ollon	Forêt	1'785 m ²	1'400.--
1369	Au Crosex, Ollon, Es Près Devant	Bâtiments, jardin Forêt, pré, champ	4'270 m ²	560'000.--

Il se compose également des valeurs bancaires suivantes et de bien propre du défunt :

Banque	Type	No de compte	Montant en Fr.
BCV	CO CECV* SENI	E 0039.90.95	7'908.71
BCV	CO EPARGNE	K 0919.74.41	57'392.69
Divers	Bien propre défunt		185.25

*Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la BCV

Le total de l'actif se monte donc à Fr. 659'786.65.

Le passif se chiffre à Fr. 6'800.-- pour les frais de l'Office de Paix et à Fr. 1'025.90 pour quelques soldes de factures post mortem.

Le total de l'actif net s'élève ainsi à Fr. 651'960.75.

4. PROPOSITION

Sur la base de ce qui précède et après avoir fait vérifier que les immeubles ne sont pas grevés de gages, la Municipalité souhaite bénéficier de l'aval du Conseil communal pour accepter cette succession. Elle est sommée de prendre parti d'ici au 20 septembre 2014.

5. CONCLUSIONS

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous suggère donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 12 septembre 2014,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2014/10
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

d'**AUTORISER** la Municipalité à accepter, sous bénéfice d'inventaire, et après déduction des frais qui lui incombent, le legs de feu Monsieur Jean David Henri BERTHOLET, décédé le 9 avril 2014, selon l'inventaire établi par la Justice de Paix du district.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 1^{er} septembre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  J.-L. Chollet		Le Secrétaire  Ph. Amevet
---	---	---

Annexe : Photos du bâtiment

Délégué municipal : M. Jean-Michel Clerc, Municipal

Ollon, le 26 août 2014 / JMC

Photos de l'habitation sise à St-Triphon, au lieu-dit «Au Crosex »

